

MOTIP Degreaser

N° comm. : 00185, 00186

Fiche Technique



Utilisez le produit dégraissant MOTIP Degreaser pour éliminer les silicones, le goudron et la cire des différentes surfaces afin de procéder au prétraitement préalable à la réparation de tout dommage sur votre voiture. Le dégraissant nettoie les pièces traitées et non traitées en métal et différents types de plastique. L'aérosol a d'excellentes propriétés de dissolution, ne laisse aucun résidu et est non conducteur et non corrosif.

Qualité & propriétés

- Propriétés dissolvantes élevées
- Élimine les silicones, le goudron et la cire
- Ne laisse aucun résidu
- Non conducteur
- Non corrosif

Données physiques & chimiques

- Base: Solvants organiques
- Nom de la couleur: transparent
- Odeur: Caractéristique
- Surfaces: Métal et différents types de plastique traités et non traités
- Température de fonctionnement minimale: 10 °C
- Température de fonctionnement maximale: 25 °C
- Pression de vapeur: 85/20 bar
- Point d'inflammabilité: -19 °C
- Stabilité de stockage: 10 y
- Contenu:
 - ◊ 200 ML
 - ◊ 500 ML

Mode d'emploi

- Avant utilisation, lisez attentivement les instructions sur l'emballage et agissez en conséquence.
- L'aérosol doit être à température ambiante. Meilleure température de traitement 5 à 30 °C. Avant utilisation, agiter l'aérosol.
- Appliquer le dégraissant sur un chiffon et nettoyer les pièces à traiter.
- Répéter le traitement jusqu'à ce que la contamination ait disparu.
- Avant de nettoyer les pièces traitées en métal et en plastique, nous recommandons de tester la compatibilité de la surface.

Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que « déchets spéciaux ».

Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS 200 et TRG 300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

Pour toute autre question technique, appelez notre ligne d'assistance téléphonique au +31 (0) 561 69 44 00 du lundi au jeudi de 9 h à 15 h ou le vendredi jusqu'à 12 h.

À compter du Août 17, 2022 – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.

